

# ACTUALITÉS SUR...

## ■ PERSPECTIVES

### ASSEMBLEE GENERALE DE L'ORIV

Elle se tiendra le lundi 11 avril 2011, à partir de 18h15 à Strasbourg, à la Maison des Associations (1a place des Orphelins). Elle sera l'occasion de revenir sur les activités de l'ORIV sur l'année 2010.

## ■ ACTUALITÉS

### PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ADLI

L'ORIV porte un poste d'Agent de Développement Local pour l'Intégration (ADLI), qui intervient sur l'ensemble du département du Bas-Rhin. Son programme de travail 2011 a été élaboré à partir des constats et partenariats construits au cours des années antérieures. Il s'articule autour de plusieurs axes thématiques en lien avec les enjeux affichés par la politique nationale d'intégration, sachant qu'il est prévu que les ADLI (financés en partie par des crédits émanant de la Direction de l'Accueil, de l'Intégration, de la Citoyenneté du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales, de l'Outre-mer et de l'Immigration) puissent contribuer à la politique régionale d'intégration définie par le Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI).

Dans le Bas-Rhin, l'intervention de l'ADLI, compte tenu des contextes et préoccupations locales, relève de trois axes de travail. Il s'agit tout d'abord d'appuis auprès de collectivités et/ou d'acteurs locaux sous forme d'intervention sur site, d'actions de sensibilisation ou d'information et de mise en réseau. Par ailleurs l'ADLI interviendra plus spécifiquement sur les questions de vieillissement des immigrés, de femmes immigrées et de parentalité en terme de production et/ou de diffusion de connaissance. Enfin, le travail de l'ADLI consiste également à contribuer aux fonctions classiques de centre de ressources, mises en œuvre par l'ORIV, notamment capitaliser des expériences, des pratiques d'intégration.

## ■ RETOUR SUR

### RENCONTRE DE L'ORIV

Cette rencontre du 22 mars a porté sur la présentation de l'ouvrage "Education(s) et réseaux de sociabilité. Parcours de jeunes en difficulté », une recherche-action menée par cinq équipes socio-éducatives de la région de Toulouse sur l'impact des réseaux de coéducation sur les parcours des jeunes en difficulté. Catherine DELCROIX, qui a dirigé la rédaction de cet ouvrage et Mina KEZZI, qui a participé à l'ensemble de la démarche, sont revenues sur son

## L'INTÉGRATION, LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET LA VILLE

contexte, ses principes et son déroulement, ainsi que sur les enseignements tirés. Ce travail, commandé par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, a en effet permis d'identifier l'importance de réseaux et de personnes ressources dans le parcours de jeunes en quête d'insertion, à partir de l'expérience d'une vingtaine de jeunes ayant été suivis par des éducateurs de la PJJ et ayant réussi leur intégration. Les différents réseaux - familiaux et de voisinage, des pairs, liés à l'insertion, à caractère religieux et parcours scolaires – ont ainsi été développés à partir d'exemples. Les résultats de cette recherche soulignent l'enjeu que constitue pour les professionnels de la PJJ le repérage de ces réseaux sur lesquels ils ont peu de visibilité et démontrent l'importance de la coopération entre l'ensemble des réseaux de sociabilité. Ils ouvrent de nouvelles perspectives pour la "coéducation" des adolescents, pour une action éducative plus efficace et plus durable.

Un débat, riche en interventions, s'est ensuite engagé.

### "PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET LAÏCITÉ"

L'ORIV a organisé, le 17 mars, un séminaire intitulé "Pratiques professionnelles et laïcité" (cf. bulletin de l'ORIV n° 63). La matinée a permis de poser le cadre du principe de laïcité appliqué aux pratiques professionnelles au regard de sa dimension juridique. L'après-midi, les participants ont pu échanger, au sein d'ateliers, sur des situations concrètes ou des problématiques spécifiques. Tout au long de la journée plusieurs personnes ressources ont apporté leur expertise, à savoir Dounia BOUZAR (Docteur en anthropologie du fait religieux, Cabinet Cultes et Cultures Consulting), Chahla BESKI-CHAFIQ (Sociologue, Directrice de l'ADRIC), Faïza GUELAMINE (Sociologue, Responsable de formation à l'ANDESI) et Jean-Claude SOMMAIRE (Président du Conseil Technique de la Prévention Spécialisée). Ce séminaire est une première étape visant à favoriser la construction d'une culture commune et l'identification des points de blocages. Suite à cette journée, des groupes de travail vont être mis en place avec les professionnels intéressés, dans une approche territorialisée.

Un colloque rendant compte de l'ensemble des acquis et des réflexions est prévu courant 2012.

ZOOM >

**Evaluation des CUCS  
en Alsace, des acquis  
à conforter, un sens  
à valoriser**



mars 2011  
**n° 64**  
Bulletin d'information  
de l'Observatoire Régional  
de l'Intégration et de la Ville

## ZOOM >

### **Evaluation des CUCS en Alsace, des acquis à conforter, un sens à valoriser**

**L'évaluation apparaît comme un incontournable des politiques publiques depuis plusieurs années. Le champ de la politique de la ville n'a pas échappé à cet impératif. Pour autant plusieurs obstacles ont pu limiter sa mise en œuvre, comme la difficulté à intégrer cette dimension dans les démarches contractuelles, la limite méthodologique à penser des indicateurs... Au fil des années, l'enjeu d'évaluation s'est affirmé (circulaire sur l'évaluation des CUCS du 5 juillet 2007) donnant lieu à une mise en œuvre sur l'ensemble des territoires alsaciens.**

**Après être venu en appui à la rédaction de certaines conventions dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) dans le Haut-Rhin en 2007, l'ORIV a été sollicité sur différents territoires pour accompagner les démarches d'évaluation.**

**Début 2011, toutes les évaluations étant terminées ou en cours de finalisation, il est apparu intéressant d'en tirer des enseignements, tant sur la forme (conduite de l'évaluation) que sur le fond (thèmes traités). Ils permettent de repenser la politique de la ville globalement et son application locale, sa place dans les collectivités et son apport sur les territoires.**

#### **■ INVARIANTS METHODOLOGIQUES**

Chaque site bénéficiant d'un CUCS a mené l'évaluation du dispositif. Si les méthodes et les résultats obtenus sont liés aux situations locales, un certain nombre de points communs peuvent être soulignés.

#### **LA METHODOLOGIE : UN RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION ET DES QUESTIONS ÉVALUATIVES**

Si chaque cahier des charges tenait compte des particularités locales, il faut néanmoins souligner que tous les sites ont suivi les préconisations du "Guide de l'évaluation des CUCS" publié par la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV), en août 2007, en créant un référentiel d'évaluation et en formulant des questions évaluatives. Quasiment tous ont fait appel à des cabinets extérieurs (plus spécifiquement le cabinet ACEIF), sauf la commune de Wittelsheim et Mulhouse Alsace Agglomération.

Lors de la rédaction des cahiers des charges, les démarches se voulaient plutôt participatives (signataires, associations, usagers, habitants, experts, acteurs de terrain...) et prescriptives en vue de la prochaine contractualisation. Il s'agissait, dès le départ, de formuler des préconisations pour améliorer la conduite de la politique de la ville.

#### **DES QUESTIONS ÉVALUATIVES SUR LES MÊMES THÈMES**

Les questions évaluatives ont porté à la fois sur des thématiques prioritaires et sur le fonctionnement du CUCS et sa gouvernance.

Les thématiques qui ont systématiquement fait l'objet d'une évaluation sont l'emploi et la réussite éducative. Pour autant, les questionnements étaient différents sur chaque site (public touché, effets produits, complémentarité avec le droit commun...). L'habitat et le cadre de vie, la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance (les trois autres thématiques prioritaires des CUCS mentionnées dans la circulaire constitutive des CUCS du 24 mai 2006) n'ont pas fait l'objet d'un questionnement. Ce "consensus" autour de certains thèmes peut s'expliquer de différentes raisons : une volonté de l'Etat local de traiter prioritairement certaines thématiques comme l'emploi, le faible nombre d'actions mené dans certains domaines, la volonté politique locale ou encore l'absence d'indicateurs susceptible de rendre compte de l'action...

Au-delà des thèmes prioritaires, les questions ont porté sur le fonctionnement du CUCS (partenariat, évaluation, suivi des actions), sa plus-value, la complémentarité avec les autres dispositifs, etc. Sur de nombreux sites, la volonté était de mettre en lumière ce que le dispositif avait apporté aux territoires et aux partenaires. Il faut rappeler qu'au moment de leur mise en œuvre, les conventions CUCS étaient prévues pour une durée de 3 ans (jusqu'en 2009), renouvelables une fois notamment en fonction des résultats des évaluations menées. Dans le même temps, une partie des sites faisant l'objet de cette contractualisation (sites de priorité 3) pouvaient être amenés à sortir du dispositif en 2010. L'intérêt local pour identifier les effets et les moyens d'agir par la suite s'imposait de fait.

#### **LA GOUVERNANCE DE L'ÉVALUATION**

Tous les sites ont mis en place un "Comité de Suivi de l'Evaluation" dont le rôle et la composition ont recouvert des réalités très différentes, malgré une même appellation.

Dans certains cas, il a simplement consisté en une émanation des comités de pilotage et/ou des comités techniques des CUCS (réunissant les techniciens de la politique de la ville) et a été chargé de suivre le travail de l'évaluateur.

Dans d'autres cas, il a associé des habitants et des porteurs de projet et est devenu une réelle instance de pilotage du CUCS, comme sur Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse. Mais cela a nécessité un important travail de préparation sur le rôle et le fonctionnement de l'instance et de formation des bénévoles aux dispositifs et enjeux de la politique de la ville.

## ■ LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LE CUCS : DES ACQUIS A CONFORTER

### DES MODES OPÉRATOIRES À VALORISER

Les différentes évaluations ont mis en avant la difficulté à identifier des indicateurs d'impact du CUCS (ces indicateurs se rapportent aux objectifs finaux et aux orientations stratégiques du CUCS et servent à mesurer les effets des programmes d'actions en terme de résultats sur la durée). En effet, l'approche est très ciblée sur certains territoires, qui sont soumis à des réalités qui dépassent l'échelle de la ville et de l'agglomération (taux de chômage, précarité...). Par ailleurs, il est difficile "d'isoler" les effets du CUCS par rapport aux autres dispositifs à l'œuvre sur le territoire. De plus, le CUCS ne peut à lui seul avoir un impact significatif sur les indicateurs de contexte (par exemple l'évolution du taux de chômage...).

Néanmoins, la plus-value des actions menées dans le cadre des CUCS est à chercher dans les méthodologies mises en œuvre. Elles permettent un accompagnement global des publics, dans une logique de participation, ou du moins de "faire-avec" les habitants. La souplesse du dispositif permet d'approcher les publics les plus éloignés des dispositifs thématiques, de droit commun.

Ainsi par rapport à l'emploi, les actions CUCS ne contribuent pas directement à faire baisser le taux de chômage sur un territoire, mais elles permettent de lever certains freins à l'emploi (présentation des personnes, garde d'enfants, mobilité...) pour permettre aux bénéficiaires d'entrer dans une démarche active.

### UNE GOUVERNANCE À RENFORCER

Les évaluations font apparaître une "marginalisation" des CUCS dans les grandes collectivités. En effet, la démultiplication des dispositifs thématiques gérés par les services de droit commun, ou encore les Programmes de Renovation Urbaine, ont délégitimé la dimension d'animation globale et transversale du CUCS. Il souffre d'une image négative auprès des élus et des services, qui parfois considèrent le dispositif uniquement sous l'angle financier.

Mais le CUCS ne joue pas le même rôle sur tous les territoires. Ainsi, il a un rôle de coordination, de mise en cohérence et de partenariat notamment pour Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse, Cernay et Illzach, voire pour les communes de la Communauté Urbaine de Strasbourg (hors Strasbourg). Sur ces différents sites, la politique de la ville a impulsé un partenariat effectif et permet de le maintenir (partage d'un point de vue entre les partenaires financiers). L'État y a un rôle de "stimulateur" du partenariat, ce qui suscite de vives interrogations quant à l'avenir des dispositifs sur les sites en question et à la diminution des moyens financiers. Sur ces "petits" territoires, la politique de la ville porte la légitimité du partenariat, elle stimule les relations entre institutions et acteurs de terrain.

Par ailleurs, les agents en charge du dispositif manquent d'outils de suivi des actions (à la fois quantitatifs et qualitatifs).

Il y a une réelle difficulté à mesurer les effets et les réalisations et à suivre les évolutions d'une année sur l'autre. Ce manque d'outils est notamment à mettre en lien avec le manque d'objectifs clairement formulés dans les conventions CUCS, mais aussi à une culture de l'évaluation, de l'observation qui est à développer en lien avec les impératifs des dispositifs politiques de la ville. Malgré ce manque de formalisation du suivi, les instructeurs ont une bonne connaissance des territoires et des porteurs de projet.

Les associations, quant à elles, sont très rarement mobilisées dans le pilotage du CUCS, à quelque niveau que ce soit.

### LES CRITÈRES DE "PERFORMANCE" DU DISPOSITIF

Comme pour beaucoup de dispositifs mis en œuvre par les pouvoirs publics, un des principaux critères de performance est la continuité des actions et des intervenants (y compris les agents en charge de l'animation du dispositif). En effet, il faut du temps pour que les actions portent leurs fruits. Seules la continuité et la proximité avec les bénéficiaires peuvent créer les conditions d'une relation de confiance. Cette continuité des actions interroge la dimension expérimentale du CUCS et met en lumière la difficulté récurrente à orienter des actions vers le "droit commun".

Les évaluations soulignent qu'il s'agit moins d'une difficulté à "sortir" les actions des programmations du CUCS, que d'une difficulté à faire évoluer et à adapter les droits communs à des actions nouvelles.

### EVALUER... ET APRES ?

Ces évaluations ont été impactées par les directives nationales. Initialement signés pour une période de trois ans (2007-2009), renouvelables une fois (2010-2012) et sous réserve de l'évaluation à mi-parcours, les CUCS ont connu de nombreuses incertitudes quant à leur avenir en 2009-2010. Finalement les réformes de la géographie prioritaire et de la contractualisation ont été repoussées et les CUCS ont été prolongés, en l'état, jusqu'en 2014, mais avec une baisse annoncée des crédits de l'ACSé.

Ainsi l'urgence de "l'évaluation en continu" préconisée dans la circulaire de 2007 a été mise à mal par les incertitudes sur le dispositif<sup>1</sup>, plaçant au second plan les démarches d'évaluation.

Pour autant, en accord avec les constats du rapport parlementaire d'octobre 2010<sup>2</sup>, les enseignements issus de l'évaluation peuvent permettre de repenser un dispositif qui, dans son mode de gouvernance comme dans ses objectifs, nécessite certes d'être amélioré, mais qui permet d'agir dans une dimension territorialisée et au plus près de populations fragilisées.

<sup>1</sup> Aspect mis en avant dans le rapport de M. Daller, sénateur : "Politique de la ville : des instruments rénovés, un pilotage politique défaillant", juin 2010.

<sup>2</sup> GOULARD François, PUPPONI François, *Rapport d'information sur l'évaluation des aides aux quartiers défavorisés*, Paris, Assemblée Nationale, octobre 2010.

>>> L'ORIV publiera prochainement un dossier thématique plus détaillé sur la question de l'évaluation des CUCS en Alsace.

## ZOOM

### ■ QUELQUES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AMNYOS Consultants, DIV, Pluricité, *Analyse critique des Contrats urbains de cohésion sociale - Synthèse*, juillet 2007, 7 p.

ANDERSON Antoine, RIVARD Thierry, *Mémento pour la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation*, Tours, Villes au Carré, 2008, 36 p.

J.F Bernoux Consultant, *CUCS : l'évaluation. Comprendre le processus et construire les outils*, Pôle de ressources ville et développement social Val d'Oise, avril 2008, 14 p.

Cabinet ARGOS, Cabinet CIRESE, PLURALIS, DIV, *Guide de l'évaluation des CUS*, Saint-Denis, DIV, août 2007, 72 p.

Conseil National des Villes, *Avis du CNV sur la première étape de mise en œuvre des CUCS*, Paris, CNV, 5 décembre 2007, 4 p.

CR DSU, *Note technique : Mettre en place une évaluation dans le domaine de la politique de la ville. De la commande au suivi de l'évaluation*, Lyon, CR DSU, 2006, 9 p.

DALLIER Philippe, *Politique de la ville : des instruments rénovés, un pilotage politique défaillant*, Paris, Sénat, 66 p.

DIV, *Le guide méthodologique des CUCS*, Saint-Denis, DIV, 2006

DIV, *CUCS - Fiches thématiques*, Saint-Denis, DIV, déc. 2006, 31 p.

GOULARD François, PUPPONI François, *Rapport d'information fait au nom du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation des aides aux quartiers défavorisés*, Paris, Assemblée Nationale, octobre 2010, 2 tomes

HAMEL Gérard, ANDRE Pierre, *La révision de la géographie prioritaire et la contractualisation de la politique de la ville*, Paris, Assemblée Nationale, septembre 2009, 83 p.

Institut régional de la Ville Nord-Pas de Calais, *Dossier-Ressource évaluation*, Tourcoing, IREV, mars 2010, 9 p.

LATZ Arina, *L'évaluation au service d'un projet de territoire – Formation action*, Saint-Denis, Profession Banlieue, mai 2009, 34 p.

Pôle de ressources ville et développement social Val d'Oise, *L'évaluation des CUCS – synthèse issue d'un cycle de qualification*, Sarcelles, Pôle de ressources 95, mars 2007, 16 p.

TALLARON Aude, BASSET Michel, *L'évaluation "enfin" prise en compte en amont de la mise en œuvre des CUCS ?* in *Les Cahiers du DSU*, n°47, automne hiver 2007-2008, pp. 75-76

En complément :

Des exemples de rapports d'évaluation de CUCS sur le site internet de l'IR DSU : [www.irdsu.net/-CUCSOTHEQUE-2-L-EVALUATION-](http://www.irdsu.net/-CUCSOTHEQUE-2-L-EVALUATION-)

### Documents de l'ORIV, disponibles sur le site internet

- *L'évaluation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale*, Comptendu de la Journée des Professionnels de la Ville du 15 octobre 2007, 2007, 4 p.

- Note sur *L'évaluation des contrats urbains de cohésion sociale dans les textes*, septembre 2007, 2 p.

- Note *Evaluation, bilan/suivi, indicateurs*, novembre 2007, 5 p.

## RETOUR SUR

### SEMINAIRE "PETITE ENFANCE ET DISCRIMINATIONS"

Un séminaire portant sur le thème : "Petite enfance et discriminations" a été organisé par le Furet le 17 février 2011 à Lingolsheim. Il était destiné aux professionnels de la petite enfance et de l'action sociale et aux gestionnaires des structures.

Cette rencontre visait à présenter une démarche engagée par le Furet en 2009 avec le soutien de l'ACSé et l'appui de l'ORIV autour de la question de la petite enfance et des discriminations (cf. bulletin de l'ORIV n°61), démarche qui s'est concrétisée à travers la création d'un groupe de travail rassemblant différents professionnels de la petite enfance.

Les réflexions issues de ce groupe de travail ont permis :

- de mieux cerner certains processus discriminatoires dans un secteur largement emprunt d'un référentiel fondé sur l'égalité et l'universalisme,
- d'identifier les conditions de construction d'un cadre de non-discrimination au sein de la petite enfance,
- d'envisager des pistes de progrès en termes de qualité et de pertinence des services dans un souci de non-discrimination.

Après plus d'un an de fonctionnement du groupe, le séminaire visait à présenter le travail réalisé et à le mettre en perspective à travers l'organisation d'un temps d'échange avec des professionnels de ce secteur. Il s'agissait également d'éclairer la démarche à travers deux points de vue, celui de Luce Dupraz, Experte Petite Enfance et de Fabrice Dhume, Chercheur à l'IS CRA travaillant notamment sur la problématique de la discrimination à l'école.

Les échanges lors de ce séminaire ont mis en évidence de nouvelles perspectives de travail pour 2011.

Directrice de publication : Murielle Maffessoli

Rédaction du zoom : Caroline Oberlin

Rédaction : Équipe de l'ORIV

Suivi et contact : Diane Hässig



### Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

1, rue de la Course / 67000 Strasbourg

tél. : 03 88 14 35 89 / fax : 03 88 21 98 31

mél. : [oriv.alsace@wanadoo.fr](mailto:oriv.alsace@wanadoo.fr) / [www.oriv-alsace.org](http://www.oriv-alsace.org)